

LA PRÉVENTION &  
SENSIBILISATION  
DANS LE SPORT

les violences



## Les principales questions

- Quels types de violences connaissez-vous ?
- Y avez-vous déjà été confronté ?
- C'est quoi la banalisation ?
- À quoi sert la violence selon vous ?

## LA BANALISATION

mots ou attitudes violentes  
(insultes, moqueries, blagues sexistes  
+ homophobes, chambrages, bizutages ...)  
sans se rendre compte de l'impact.

Trop souvent excusée,  
détériore le vivre ensemble



**LES TROUBLES**  
psychologiques  
pour les personnes visées  
directement ou indirectement  
sont graves

# Les violences dans le sport

## ! les 3 dangers

### LA PEUR

de pratiquer son sport,  
de l'entraînement, du groupe,  
du coach... La difficulté  
pour les victimes d'en parler.  
La culpabilité, la honte

Toutes les violences  
sont punies par la Loi.  
Auteur et/ou complices  
peuvent avoir  
une amende ainsi  
qu'une peine de prison  
allant de 1 an  
à perpétuité  
en fonction  
des circonstances



**Parlons combativité  
et stoppons l'agressivité**



## Les conseils pour les 4 formes

*Mets-toi à la place de celles et ceux qui subissent. Toujours se demander si notre comportement ne peut va pas blesser l'autre ?!*



Ne la laisse JAMAIS s'installer, sinon elle se banalise et devient « normale » : elles n'ont pas leurs places !  
•  
Je ne participe pas !

**violence PSYCHOLOGIQUE**



**violence SEXUELLE**

Le rapport au corps est intime comme la nudité, mon corps m'appartient  
•  
On dit « NON » quand...  
« ça fait non dans mon corps »

•  
Je ne participe pas !



**violence PHYSIQUE**

Je respecte le corps des autres comme le mien  
•  
Je ne participe pas !

**violence VERBALE**

Si quelque chose ne me plaît pas, j'en parle  
•  
Je ne participe pas !



Ces violences existent aussi sur internet !



*Si tu subis de la violence ou que tu en es témoin, parles en à un adulte de confiance jusqu'à ce que quelqu'un fasse quelque chose sinon tu peux appeler le 119*

# Exemples de discriminations répandues dans le sport

Une discrimination est un comportement négatif à l'égard des membres d'une catégorie sociale vis-à-vis de laquelle un préjugé est entretenu.

Elle consiste à restreindre les droits de certains en leur appliquant un traitement spécifique défavorable, « une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable » (loi du 27 mai 2008, art 1er)



## Les principales questions

- C'est quoi le racisme dans le sport ?
  - Le sport est-il sexiste ? Et vous ?
- Connaissez-vous des disciplines mixtes ?
  - Qu'est-ce que l'homophobie ?
    - De quelle manière le sport banalise-il les propos homophobes ?
- Avez-vous des exemples dans le sport ?
  - Pensez-vous avoir des attitudes : racistes, sexistes, homophobes ?



... et ce ne sont pas les seules !



## RACISME

Le racisme est une idéologie qui considère que certaines personnes sont supérieures à d'autres. Il part du postulat de l'existence de races au sein de l'espèce humaine, considère que certaines personnes sont supérieures à d'autres.

Le terme de « race » n'a aucune légitimité !

Nous faisons tous partie de la même espèce humaine donc le racisme n'a aucun sens

## SEXISME

Désigne l'ensemble des préjugés ou des discriminations basés sur le sexe ou par extension, sur le genre d'une personne.

La notion de sexisme recouvre toutes les expressions et les comportements qui méprisent, dévalorisent et discriminent le plus souvent les femmes.

Le sexisme est très visible mais il peut aussi être invisible

## HOMOPHOBIE / LGBTQIAAP-Phobie

L'homophobie désigne l'aversion ou le rejet de l'homosexualité et plus généralement de toute attitude hostile, de manière avouée ou non, envers la communauté LGBTQIAAP (Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transsexuel, Queer, Intersexuel, Asexuel, Allié, Pansexuel)

# Les conseils

## Se rendre compte de ses représentations et les faire évoluer

Une grande « partie » se joue avant 10 ans dans notre construction, ainsi à l'adolescence différentes valeurs sont exacerbées et les stéréotypes de genre peuvent prendre des proportions beaucoup plus importantes.

**On ne naît pas raciste / homophobe sexiste on le devient...**



## SE METTRE À LA PLACE DE L'AUTRE POUR MIEUX LE COMPRENDRE

Souviens-toi que l'identité de genre et d'orientation sexuelle sont des orientations personnelles / intimes qui ne regardent pas les autres

Tout le monde peut pratiquer un sport sans distinction de son origine, de son genre, de son orientation sexuelle

Être solidaire avec toutes et tous : encourager ses partenaires, les soutenir dans la victoire comme dans la défaite

### À NOTER :

De nombreux CLUBS affichent fièrement certaines valeurs / combats

**Faire attention aux phrases « automatiques » que l'on peut avoir...**

**Se mettre à la place de l'autre !**

Tu cours comme une fille !

C'EST PAS UN SPORT DE PÉDÉ !


QUEL COUP DE TAPETTE

Ces propos renvoient à un sentiment négatif envers les femmes et la communauté LGBTQIAAP ce qui pourrait avoir comme conséquence : une mauvaise inclusion dans le club, un isolement de certains membres qui peuvent se sentir concernés.

**SOUS PRÉTEXTE** de ne pas se sentir discriminant la pratique d'un HUMOUR machiste, les insultes, les propos dévalorisants, les remarques et comportements sexistes, racistes ou homophobes peuvent se banaliser.

Pointer du doigts ces comportements permet de les réduire !

# Le **bizutage** dans le sport

 **Bizuter**  
c'est forcer  
**à faire** **Intégrer**  
c'est faire  
**ensemble** \*



## Que disent les bizuteurs ?

“ **ON N'A OBLIGÉ PERSONNE**  
à participer au bizutage.  
Il y a délit même si  
les participants ne sont  
pas d'accord. La loi précise  
« contre son gré ou non »

**PERSONNE N'A REFUSÉ NI PORTÉ PLAINTE**  
donc il n'y a pas de problème.  
La loi du silence est une règle  
difficile à transgresser,  
certains sont contraints à faire  
le « deuil » de leur sport

## **C'EST UN BON MOYEN POUR SOUDER UN GROUPE**

Il y a d'autres moyens  
de souder un groupe :  
jeux de cohésion, soirées  
festives, sans ivresse,  
sans actes humiliants  
ou dégradants, sans actes  
à connotation sexuelle

.....  
**ON S'EST BIEN AMUSÉ,**  
tout le monde était content.  
Le bizutage  
est un très bon souvenir.  
Certain-e-s seront marqué-e-s  
par les humiliations subies  
et en garderont  
un très mauvais souvenir”



## Comment est organisé...

... le début de saison ?  
... la cohésion de groupe ?  
... l'accueil des nouveaux ? Les rites initiatiques ?

•  
Comment intégrez-vous les nouveaux ?

•  
Pourriez-vous nous donner un exemple  
d'une situation que vous avez  
soit vécue, soit vue, soit entendue parler... ?

## **Dispositions à prendre en début de saison par l'encadrement**



**IL FAUT ÊTRE ATTENTIF**  
à l'accueil des nouveaux.  
Il appartient à tous  
de détecter tout signe  
laissant penser que des  
jeunes ont été bizutés  
et d'en référer à une  
personne de confiance

**SIGNIFIER CLAIREMENT**  
en début de saison  
l'opposition au bizutage  
et le soutien total  
en cas de problème

.....  
\* **FAIRE PRENDRE CONSCIENCE**  
des dangers  
aux sportifs  
et aux encadrants

.....  
**L'INTERDICTION DU BIZUTAGE**  
figure dans la loi et doit  
figurer au règlement  
intérieur ainsi que  
les sanctions encourues  
qui doivent être dissuasives  
pour être efficaces



## À quel âge peut-on avoir des relations sexuelles ?

En France, la loi ne fixe pas l'âge à partir duquel une personne a le droit d'avoir des relations sexuelles. Par conséquent, elle n'interdit pas les adolescents d'avoir des relations sexuelles entre eux s'ils sont tous les deux d'accord, c'est ce qu'on appelle le consentement mutuel. En revanche, la loi régit les relations sexuelles entre mineurs et majeurs, et fait des distinctions en fonction de l'âge du mineur.

Elle considère qu'à partir de 15 ans, la personne est capable d'exprimer un véritable consentement et d'évaluer les conséquences de celui-ci.

C'est ce qu'on appelle dans le langage courant « la majorité sexuelle »

## C'est quoi le consentement ?

[www.youtube.com/...](http://www.youtube.com/...)

La LOI considère qu'à partir de 15 ans, la personne est capable d'exprimer un véritable consentement et d'évaluer les conséquences de celui-ci.

Tu peux demander à ta/ton partenaire si elle/il en a envie.

**ET tu dois écouter sa réponse et en tenir compte, sinon il n'y a pas de consentement.**

Tu peux dire oui, peut-être, dire non, changer d'avis, dire que tu ne sais pas « Je n'ai pas très envie, je préfère faire ça plutôt que cela, ça me fait peur, je suis mal à l'aise, je veux arrêter, ce n'est pas le bon moment... »

**ET ta/ton partenaire doit en tenir compte, sinon il n'y a pas de consentement**

## C'est quoi l'autorité parentale ?

Le père et la mère sont responsables de l'éducation et de la protection de leurs enfants jusqu'à leur majorité (18 ans) ou leur émancipation (possible dès l'âge de 16 ans).

Les parents peuvent donc s'opposer à ce que les adolescents de moins de 15 ans aient des relations sexuelles s'ils estiment que la santé, la sécurité ou la moralité du mineur non émancipé est en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises.

Autorité de DROIT = les parents

Autorité de FAIT = le contexte

1

Pas de consentement possible quand des circonstances particulières peuvent rendre incapable de consentir à une activité sexuelle...

Si ta/ton partenaire dort ou est inconscient(e)

2

Si toi ou ta/ton partenaire a consommé trop d'alcool ou d'autres drogues, de son plein gré ou à son insu, et que toi ou ta/ton partenaire n'a plus conscience de ses actes

3

Pas de relation sexuelle quand il y a autorité de droit et/ou de fait

**J'ai  
-15 ans**

**Elle / Il a  
entre 15 & 18 ans**

Votre relation n'est pas interdite par la loi mais si vos parents s'y opposent la justice peut être saisie pour enquête

**Elle / Il a  
moins de 15 ans**

Votre relation n'est pas interdite par la loi mais si vos parents s'y opposent la justice peut être saisie pour enquête

**Elle / Il a  
plus de 18 ans**  
C'est interdit par la loi,  
même si tu es consentant-e

**Elle / Il a  
moins de 15 ans**  
Votre relation n'est pas interdite par la loi mais si vos parents s'y opposent la justice peut être saisie pour enquête

**J'ai entre  
15 ans  
& 18 ans**

**Elle / Il a  
entre 15 & 18 ans**

Rien ne s'oppose à votre relation, si vous êtes librement consentants tous les deux

**Elle / Il a  
plus de 18 ans**

Rien ne s'oppose à votre relation, si les relations sont consentantes et si tu n'as pas autorité sur ton-ta partenaire (un écart d'âge de 5 ans)

**Elle / Il a  
moins de 15 ans**  
C'est interdit par la loi,  
même si tu es consentant-e

**Elle / Il a  
entre 15 & 18 ans**

Rien ne s'oppose à votre relation, si les relations sont consentantes et si tu n'as pas autorité sur ton-ta partenaire (un écart d'âge de 5 ans)

**J'ai  
+18 ans**

**Elle / Il a  
plus de 18 ans**

Rien ne s'oppose à votre relation, si vous êtes librement consentants tous les deux



# La majorité sexuelle

**Tout est une question d'âge  
et de consentement !**

**Interdiction si la personne majeure est un parent ou un enseignant par exemple, c'est-à-dire qu'il exerce son autorité sur la personne mineure, même de plus de 15 ans,**

**il risque 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende**

**Un majeur qui entretient une relation sexuelle, même consentie, avec un mineur de moins de quinze ans, commet une infraction pénale.**

**Une nouvelle loi sur le consentement a été votée. Plus protectrice, elle met aussi une limite d'âge (15 ans) et un écart d'âge (5 ans).**